

**Compte rendu du Conseil Municipal**

**Séance du 8 JUILLET 2019**

Date de la convocation du Conseil municipal : 2/07/2019

**Présents** : Jean-Marc MORETTI, François-Michel GEST, Emilie BROCHARD, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Etienne SOLLIER, Laurent CHANDIVERT, Franck RIVARD, Amélia ROUVIER, Martine TOURNOIS et Magali CHEVREAU.

Procuration : Michel POTIEZ a donné procuration à Martine TOURNOIS, Nathalie VERNA a donné procuration à François-Michel GEST.

Excusés : Jacques LECOFFRE et Annick MASSON-VERZELLESI

**Secrétaire de séance** : Amélia ROUVIER

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30*

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 24 juin 2019.

1. **LIVRAISON DE REPAS LIAISON FROIDE : SIGNATURE CONTRAT ANNUEL**

Monsieur le Maire donne la parole à Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, adjointe au maire en charge des affaires scolaires.

Elle expose,

Le contrat de livraison de repas pour le restaurant scolaire est arrivé à échéance. Trois prestataires ont adressé un devis avec ou sans mise à disposition de matériel.

Elle propose de souscrire un contrat avec les Ateliers protégés du Grain d’or de Vendôme qui emploie des personnes en situation de handicap. La contrainte est liée à l’obligation d’investir dans une armoire froide et un four, cette entreprise ne prêtant pas de matériel comme le faisait le prestataire précédent.

Chaque conseiller municipal a reçu le tableau récapitulatif indiquant le coût du repas et les investissements de matériel nécessaires pour certains prestataires.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Livraison de repas - nouveau contrat** | | | | | | | | | |
|  | Sans prêt de matériel | | | Sans prêt de matériel | | | Avec prêt matériel | | |
|  | Ateliers du Grain d'or – Vendôme - Adapei | | | Api - La Chaussée St Victor | | | JMG prestataire sortant | | |
|  | H.T. | 5% | TTC | H.T. | 5% | TTC | H.T. | 5% | TTC |
| Repas maternelle | 2,30 | 0,13 | 2,43 | 2,27 | 0,132 | 2,40 | 2,22 | 0,12 | 2,34 |
| Repas primaire | 2,40 | 0,13 | 2,53 | 2,37 | 0,137 | 2,50 | 2,32 | 0,13 | 2,45 |

L’achat du matériel étant d’environ 5 000 euros TTC.

Après débat, les conseillers municipaux ont estimé à la majorité des voix qu’il n’était pas indispensable de changer de prestataire et d’investir dans du matériel cette année étant donné que d’autres investissements sont prévus pour la cantine et l’école.

Après délibération à la majorité des voix soit 10 pour, il est décidé d’autoriser le Maire à signer un contrat d’un an avec la société JMG avec prêt de matériel.

1. **AMENAGEMENT DE POSTE : INVESTISSEMENT MATERIEL ET AUXILARIAT**

Monsieur le Maire donne la parole à Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, adjointe au maire en charge des affaires scolaires.

Elle expose,

Un agent a bénéficié d’un reclassement au sein du restaurant scolaire. Afin de permettre le maintien dans l’emploi de cet agent, il est nécessaire d’investir dans du matériel d’entretien.

Une ergonome a réalisé une étude pour déterminer les possibilités d’aménagement du poste de travail de l’agent qui intervient au sein du restaurant scolaire ainsi que dans l’entretien des bâtiments communaux.

Cette ergonome a fait plusieurs préconisations :

1° l’achat de matériels adaptés

2° la mise en place d’un auxiliariat (une personne remplacera l’agent titulaire sur les missions qu’il ne peut réaliser)

Mme Cécile MEUBLAT-GIRARDIN précise qu’une demande d’aide sera déposée auprès du F.I.P.H.F.P pour une prise en charge financière du matériel et de l’auxiliaire.

L’investissement représente l’achat de deux autolaveuses (une pour la cantine l’autre pour la salle polyvalente) pour un montant de 4 500 € H.T soit 5 400 € TT.C. auprès de l’entreprise NILFISK.

L’adjointe au maire précise que la participation financière de la commune s’élèvera au minimum à 20%.

Après délibération à la majorité des voix soit 12 pour, il est décidé :

* D’autoriser le Maire à signer le devis de la sté NILFISK pour deux autolaveuses au prix de 4 500 € H.T soit 5 400 € TT.C.
* De déposer une demande de subvention auprès du F.I.P.H.F.P pour l’achat du matériel ainsi que pour l’auxiliariat.
* Le Maire est en charge de la bonne exécution de cette décision.

1. **INVESTISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le maire donne la parole à Mme Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, adjointe au maire en charge des affaires scolaires.

Elle expose,

Depuis plusieurs années les élus s’interrogent sur les améliorations à apporter sur la luminosité au sein du restaurant scolaire et la garderie.

Elle rappelle que la luminosité représente une gêne pour les enfants essentiellement durant le dernier trimestre de l’année, période à laquelle le soleil est le plus bas au sein du restaurant scolaire.

Plusieurs devis ont été établis et jusqu’alors le conseil ne s’était pas prononcé favorablement étant donné le montant de l’investissement et la nature des solutions proposées (stores à lames…).

Mme Cécile MEUBLAT-GIRARDIN précise que de nouveaux devis ont été demandés pour diminuer la luminosité. L’entreprise LASNIER propose l’installation de films solaires couleur gris foncé devant permettre le rejet de 86% de la chaleur et de diminuer la luminosité.

Elle rappelle également que des travaux importants vont être réalisés cet été dans la classe de maternelle (remplacement des sols).

Après délibération, à la majorité des voix soit 12 pour, il est décidé :

* De poser des films solaires sur les baies vitrées
* D’autoriser le maire à signer le devis avec l’entreprise LASNIER PUBLICITE de Blois.

1. **MODIFICATION TEMPS TRAVAIL**

Monsieur le Maire expose,

Un agent des services techniques a bénéficié d’un reclassement au sein du restaurant scolaire suite à la démission d’un agent à temps non complet.

L’agent actuellement en temps partiel thérapeutique devrait réintégrer un poste à temps complet.

La collectivité ne pouvant pas lui proposer de poste à temps complet, elle l’a informé qu’à compter du mois de septembre son poste serait dimensionné à hauteur de 29.5/35ème.

La diminution de son temps de travail étant de plus de 10% un dossier à été adressé au Comité technique du CDG 41 pour avis.

Le CDG 41 ne pouvant se prononcer avant le 1er septembre, il est proposé aux membres présents de diminuer le poste de l’agent à hauteur de 32/35ème (soit moins de 10% de diminution) puis après avis du Comité technique à 29.5/35ème.

Après délibération à la majorité des voix soit 12 pour, il est décidé :

* De créer un poste titulaire d’adjoint technique à hauteur de 32/35ème au 1er septembre 2019
* De créer un poste titulaire d’adjoint technique à hauteur de 29.5/35ème au 1er octobre 2019 après avoir du Comité technique du CDG 41
* Le Maire est en charge de la bonne exécution de cette décision et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

Monsieur le Maire est chargé de la bonne exécution de cette décision.

**AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le maire donne la parole à chaque conseiller municipal.

* Etienne Sollier fait état des derniers travaux sur la commune :

Parking de la salle polyvalente : plusieurs devis ont été reçus, c’est celui de l’entreprise TAE qui sera signé pour un montant d’un peu plus de 13 000 euros.

* Magali CHEVREAU indique que certains habitants souhaiteraient une distribution de graines pied de mur. M. François-Michel GEST dit qu’il va se renseigner car il s’agit d’une bonne initiative.
* Laurent CHANDIVERT fait le point sur la brocante du Foot et suggère une signalisation pour les personnes en situation de handicap et les piétons.

La séance est levée à 19h30

Jean-Marc MORETTI Amélia ROUVIER

Maire Secrétaire

 